

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés :

MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Absents :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n°: 26 09 14

Objet :

Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour l'organisation de manifestations sportives en 2027

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice TAMAZOUT

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de L'Escarène souhaite poursuivre en 2027 son soutien au développement de la pratique sportive et organiser ou accompagner plusieurs manifestations sportives à destination de différents publics, notamment de la jeunesse.

Ces actions participent à l'animation de la vie locale, à la promotion du sport et à l'attractivité de la commune. Elles comprennent notamment des actions d'initiation sportive, des manifestations liées au cyclisme, au football, à la randonnée, au trail ainsi que des actions conduites en lien avec le collège et les associations sportives locales.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux manifestations sportives, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes peut apporter une participation financière aux collectivités organisatrices. La demande de subvention pour les manifestations prévues en 2027 doit être déposée avant le 31 octobre 2026 et accompagnée d'une

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260914-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

délibération du Conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant prévisionnel total des dépenses liées à ces manifestations s'élève à 26 600 euros. Le plan de financement annexé à la présente délibération prévoit une participation sollicitée auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 14 000 euros, soit 50 %, le solde étant supporté par la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

- Approuve le programme prévisionnel des manifestations sportives organisées ou soutenues par la Commune au titre de l'année 2027 ainsi que le plan de financement annexé à la présente délibération ;
- Sollicite auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention d'un montant aussi élevé que possible, dans la limite du montant prévisionnel de 14 000 euros figurant au plan de financement ;
- Autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur instruction ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- Précise que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée dans les conditions réglementaires.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Pour : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO

LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR

MADAME LE MAIRE
CELINE DUQUESNE
AR Préfecture

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le :

05/10/2026

006-210600573-20260924-260914 DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026